

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 24 (1977)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des villes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Bièvre. L'Office communal PC a prié la population locale de résérer bon accueil au personnel de la protection civile en uniforme et porteur d'une carte de légitimation établie par la direction de police, chargé d'un nouveau recensement des abris. Chaque abri devait être inspecté et classé selon le degré de sécurité, puis muni d'une vignette. Cette opération a été effectuée du 18 avril au 15 mai, dans le cadre d'exercices destinés à développer les connaissances des responsables de la protection civile. Mme Anne-Lise Favre, infirmière diplômée, membre d'un groupe de travail constitué en 1976, a été chargée de lancer un appel à toutes les femmes biennaises pour qui soins aux blessés et premiers secours ne sont pas lettres mortes.

Elle déclare: «Je me suis engagée dans la protection civile parce que je désirais que beaucoup de femmes, celles en particulier qui ont une formation sanitaire, répondent favorablement à cet appel.»

Son rôle dans cette action de recrutement c'est d'essayer de faire partager son enthousiasme et sa conviction que la protection civile est une chose nécessaire. Elle espère faire comprendre à de nombreuses femmes tout ce que l'on peut trouver de positif à rendre service, à secourir, à aider son prochain, lorsqu'il y a danger, catastrophe, guerre. Elle espère ainsi tenter celles qui ont aimé leur profession, qui l'ont abandonnée pour des raisons privées, afin qu'elles renouent avec ce très beau métier, même si ce n'est que de façon temporaire.

(Réd. Bravo et merci pour la cause, Mme Anne-Lise Favre; nous formons les vœux pour un plein succès de votre judicieuse action.)

Boudry. Le 22 avril, dans les locaux de la Ferme Bellevue, s'est terminé le troisième et dernier cours de planification de la PC, qui groupait les chefs locaux des communes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et du Landeron, sous la direction de MM. André Laubscher, chef cantonal et Kuhn, chef de section de l'Office fédéral de la protection civile. Les dirigeants ont apprécié le sérieux et la bienfaisance du travail effectué par les participants.

Broc. Le 22 avril, à l'occasion d'un exercice dirigé par M. Hayoz, chef local, 58 hommes de son organisme de protection procédèrent aux travaux suivants: aménagement d'un poste de secours, par les sanitaires, assainissement d'une falaise à l'entrée des

gorges de la Jougne et reconstruction d'une passerelle en surplomb détruite par la chute d'un hêtre (pionniers et sapeurs). Une autre équipe procédait à l'inventaire des moyens de survie disponibles dans les abris de fortune du village.

La commune et des entreprises privées mirent du matériel à disposition. L'usine Nestlé prit une part prédominante à l'exercice. Les travaux effectués par la protection civile sont bénéfiques pour la région touristique.

Choulex. La protection civile communale rappelait le 28 avril dernier qu'elle organise chaque lundi dès 20 heures, à la salle communale, un cours de premiers secours à apporter aux blessés. Ce cours permet aux novices de s'instruire et aux autres de se remettre en mémoire les diverses techniques à employer lors d'accidents.

Corgémont. A l'occasion de l'assemblée municipale extraordinaire de fin avril, présidée par le maire, M. Fernand Wirz, fréquentée par plus d'une centaine de citoyennes et citoyens, d'importantes décisions ont été prises. Il s'agissait de mesures pour le respect de l'environnement, le développement du village et de la protection civile, notamment de la création d'un triage forestier, d'une station d'épuration des eaux pour les communes de Cormoret, Courtelary, Cortébert, Corgémont et Sonceboz, puis d'un abri public pour environ 250 personnes et un poste de commandement de la protection civile, aménagés sous l'immeuble Centre-Village, dont la construction est envisagée. Ce bâtiment abritera la nouvelle poste, les guichets d'un établissement bancaire, une pharmacie, des appartements, des bureaux.

Ces travaux, qui constituent de nouvelles charges importantes, ont été adoptés par l'assemblée conformément à la proposition des autorités.

Delémont. La construction d'un complexe de protection civile comprenant un poste sanitaire de secours, un poste de commandement et un stationnement d'attente est envisagée au Centre sportif de Blancherie. Le devis se monte à 3 005 600 francs, dont 64 % est à la charge de la Confédération et 17 % du canton, soit 571 064 francs à la charge de la commune.

Morges. Jeudi 22 avril, M. Jean-Jacques Glayre, préfet, réunissait les élites des autorités municipales du district de Morges. Cette rencontre de printemps avait lieu dans l'Etablissement de la plaine de l'Orbe, qui convenait très bien pour discuter de la restructuration des prisons du district! Une réalisation pourrait être envisagée à Morges, qui dispose de possi-

bilités d'implantation. De plus les différentes autorités judiciaires ont leur siège dans cette ville.

Cette réunion permit en outre à M. Gander, commissaire à la défense civile du canton de Vaud, d'orienter sur l'organisation, la mission du dispositif vaudois en cas de catastrophe en temps de paix et la coordination avec l'armée.

Neuchâtel. Dans sa séance du début d'avril, le Conseil général a voté (22 voix contre 12) un crédit de 860 000 francs, dont à déduire les subventions fédérale et cantonale, pour la construction d'un poste sanitaire avec un entrepôt de matériel et un poste de commandement (200 000 francs à la charge de la commune). Cet aménagement est envisagé dans le sous-sol du bâtiment qui sera construit à La Rosière par la fondation «Chez-Nous».

Sierre. Dans le cadre du cours des cafetiers, une instruction spéciale a été donnée au centre cantonal de la protection civile à Sierre. Les règles de sécurité dans les établissements publics ont été enseignées par M. Oswald Venetz, qui fonctionnait à titre bénévole pour ces journées d'instruction. Les tenanciers doivent en effet garantir l'évacuation de la clientèle en cas de nécessité, de leur café, hôtel, dancing, etc. (Réd. c'est une heureuse initiative.)

Treyvaux. Lors du récent cours annuel comprenant une cinquantaine de participants de l'organisme local de protection, divers travaux de remise en état, dont des murs de soutènement, ont été exécutés. Un exercice de sauvetage, premiers secours et transport de grands blessés, a été organisé avec la collaboration de la section des samaritains de Treyvaux. Une institutrice et ses élèves jouaient le rôle de victimes d'un car qui dévala de la route du barrage de Rossens les pentes abruptes de la Sarine. Les élèves et leur maîtresse ont joué à la perfection leur rôle de grands blessés; les habiles sauveteurs étaient fiers d'effectuer leur tâche avec sûreté et précision.

Vernier. Samedi 7 mai, un exercice organisé par l'Association cantonale des sociétés de samaritains présidée par Mme Jacqueline Monod, avait pour thème: pendant la visite de l'ancienne usine de Chèvres par les élèves d'une école, une explosion se produit, bilan: 66 victimes. Cet exercice a été pris au sérieux. Les éléments d'intervention sont entrés en action dans l'ordre suivant: sapeurs-pompiers de Vernier, samaritains, ambulances du Service de sécurité de l'aéroport pour le transport des blessés au poste sani-

taire aménagé dans les abris de la protection civile de l'école des Ranches. L'exercice a duré deux heures et demie; les élèves ont joué le jeu avec conviction. Ils ont aussi eu le mérite de la patience pour l'attente dans les nids de blessés. La collaboration entre les divers organismes a parfaitement joué. Cet exercice fut également profitable à tous les éléments engagés: pompiers, ambulanciers, sauveteurs auxiliaires et aux hommes de la protection civile, particulièrement aux samaritains, auxquels l'exercice était destiné en premier lieu.

Canton de Genève

Le mercure de l'Aire a attaqué les pompes de la protection civile

La sécheresse qui a régné en maîtresse tout au long (et même bien au-delà) de l'été dernier, a provoqué bien des ennuis. La protection civile, elle-même, n'a pas été épargnée. Elle n'a, en particulier, pas à se féliciter d'avoir contribué à l'arrosoage des cultures en prêtant des pompes destinées à puiser l'eau de l'Aire.

En effet, lors de la révision de ces machines, les techniciens de la PC constatèrent que certaines pièces en aluminium présentaient des marques profondes de corrosion, dues, incontestablement à la présence de mercure dans l'eau de la rivière. (Le mercure a la propriété de former un amalgame avec l'aluminium et de se fixer, de manière irréversible sur ce métal extrêmement vulnérable à ces attaques.)

Cette dangereuse pollution a motivé une question écrite au Grand Conseil, déposée par M. Emilio Luisoni, député socialiste, qui demandait «si le mercure provient de nos stations d'épuration ou, comme il semble plus probable, s'agit-il de résidus de pesticides employés en agriculture et entraînés par les eaux de ruissellement?»

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat écarte absolument la possibilité d'une mise en cause des pesticides, étant donné que le drapeau de drainage n'a pas fonctionné pendant une longue période.

Le Conseil d'Etat précise que l'Aire est la rivière la plus polluée du canton. On sait que, par la grâce de la station d'épuration de Saint-Julien, en particulier, toute vie, qu'elle soit animale ou végétale, a disparu dans cette rivière.

«L'eau de rejet de cette station, qui reçoit, entre autres, les effluents d'un hôpital important et ceux d'une industrie de traitement de surface, précise

la réponse, doit donc être considérée comme hautement polluée et le fait qu'elle puisse contenir du mercure est bien compréhensible. Ce serait plutôt le contraire qui serait étonnant.»

Pourtant, cette présence de mercure dans l'eau de cette rivière genevoise ne semble pas inquiéter autre mesure le Conseil d'Etat qui affirme:

«Cette présence de mercure n'est pas tellement alarmante puisque, en général, les teneurs se tiennent bien au-dessous des maxima admis par l'OMS. Il est possible de dire, pour conclure, qu'une généralisation d'un cas précis et indéniable ne doit pas être faite et que, pour le moment (et nous espérons pour l'avenir également), les cours d'eau ne peuvent être jugés sur un cas aussi extrême que celui qui vient d'être évoqué.»

Il n'en demeure pas moins que cette situation est bien fâcheuse, même si les autorités françaises nous promettent le prochain démarrage des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration parfaitement adaptée aux nécessités nouvelles, dit-on à Saint-Julien. L'Aire finira-t-elle par redevenir une rivière comme les autres?

P. Pz.

Canton du Valais

Police du feu: une loi centralisatrice et moderne

Dans le domaine de la police du feu, le Valais est régi par une loi qui date de 1911 et qui est ainsi assez éloignée des conceptions modernes en la matière. Les députés valaisans ont reconnu la nécessité d'une nouvelle législation et ont élaboré, par deux fois au cours des quinze dernières années, une loi qui a échoué devant le peuple. Le gouvernement revient sur la question et propose une nouvelle loi au Parlement.

Il note que le rapide accroissement de la population, les prétentions au confort de cercles de plus en plus étendus de personnes, le développement explosif du tourisme et de la motorisation ont multiplié les constructions de bâtiments publics et privés, introduit de nouvelles méthodes de construction remplaçant notamment les traditionnelles maisons particulières par de grands ensembles et des maisons-tours.

On a adopté de nouveaux matériaux dont le comportement au feu est inconnu du grand public et, pendant ce temps, on vit sous le régime d'une loi qui ignorait tout de ces nouveautés. Le gouvernement valaisan rappelle le sinistre de Saint-Laurent-du-Pont, qui provoqua la mort de 154 jeunes gens, et note qu'un semblable sinistre

pourrait survenir également dans notre canton parce que les précautions les plus élémentaires sont négligées et que notre législation actuelle prive les communes et les autorités de police des moyens d'action permettant de prévenir un tel danger.»

L'adaptation des moyens de lutte des sapeurs-pompiers doit suivre l'évolution des conditions de vie et d'habitat. Cette adaptation ne peut se faire sans l'adoption de moyens lourds, trop coûteux pour que leur acquisition puisse être envisagée à l'échelon communal.

Une conception de lutte sur le plan régional s'est donc imposée aux responsables de la lutte contre le feu et la protection civile en Valais, qui proposent une loi centralisatrice ou régionalisatrice sans réduire les obligations des corps de sapeurs-pompiers communaux, car ces derniers doivent assumer les premières interventions tout en s'adaptant aux risques nouveaux.

Mesures préventives

Des postes d'inspecteurs régionaux, dont l'activité consistera surtout à étudier les projets de sécurité proposés pour les nouveaux immeubles et à veiller à leur application en cours de construction, collaboreront avec les commissions communales. La nouvelle loi prévoit une série de mesures préventives contre les incendies et l'utilisation de spécialistes pour l'examen des constructions ou la fixation de conditions de sécurité dans les bâtiments. Corollaire impératif, elle prévoit l'augmentation des taxes et consacre le service obligatoire. Mais les taxes d'exemption de 2 à 20 francs en 1911 s'avéraient certainement plus lourdes en 1911 que les taxes de 20 à 150 francs de 1976.

L. V.

24 Heures, Lausanne, du 14/15 mai 1977

Carrière militaire ou carrière civile?

Des points de vue convergents

Carrière militaire – carrière civile. «Je ne dissoie pas les deux, dit le colonel commandant de corps Olivier Pittet. Si quelqu'un est valable chez vous, il l'est aussi chez nous. Et inversement.» En renversant les «nous» et les «vous», M. Jean-Claude Hefti, directeur du personnel chez Hermès Precisa International – et colonel à l'armée – aurait pu prendre la phrase à son compte, du moins dans les années cinquante. Dans la conjoncture actuelle, son jugement est plus

restrictif. A quelques nuances près, cependant, les deux interlocuteurs qui, face à l'équipe patronale de l'Ouest lausannois, étaient censés défendre des points de vue divergents, partageaient le même avis.

Le mécanisme de l'ordre à donner est identique à l'armée et dans le civil: appréciation d'une situation, analyse des faits, prise de décision. Un commandement militaire peut servir de gammes à un chef d'entreprise. Sur ce point, les débatteurs sont tombés d'accord. La seule question est de savoir si l'industrie a encore besoin de chefs comme on les concevait autrefois. Ainsi que le relevait M. Hefti, avec la récession, les entreprises ont passé de l'ère de la production à celle de la vente. Un spécialiste du marketing n'a pas à être un meneur d'hommes. Une situation économique précaire exige plus de souplesse et de rapidité de la part des responsables des entreprises. L'esprit de hiérarchie poussé à l'extrême, le raisonnement vertical trop rigide deviennent alors des entraves. Se fondant sur son expérience personnelle, M. Hefti a fait l'inventaire des manques de sa formation civile auxquels la formation militaire a supplié: méthodologie de la prise de décision, de la motivation d'autrui, entraînement à l'expression orale et gra-

phique, travail avec un état-major. *Aujourd'hui, pourtant, l'armée n'est plus seule à prétendre fournir ces éléments nécessaires à la fonction de cadre: HEC et «business-schools» s'en sont saisis.*

Reste au compte de l'armée le passif du bilan: perturbation et prolongation du temps d'étude qu'implique une carrière militaire parallèle; perte de temps, incidences sur la vie professionnelle et familiale et enfin coûts. Agriculteurs, indépendants et petites entreprises ne peuvent pratiquement plus endosser les sacrifices que représente la trentaine de mois d'une formation de major, les trente à trente-cinq jours de service annuels d'un officier supérieur. Quant aux entreprises d'une certaine envergure, «elles ont des devoirs envers l'armée», estime M. Hefti. «Chefs d'entreprise, directeurs de gymnase, avocats, si nous ne recevons pas ces gens-là, renchérit le commandant Pittet, comment voulez-vous que l'armée tienne?»

L'interdépendance des fonctions civile et militaire ne se situe pas seulement au niveau du parallélisme. L'un des participants à la rencontre a souligné l'intérêt que pouvait avoir un chef dans la vie civile à faire l'expérience du statut de subordonné à l'armée. A quoi le commandant Pittet s'est

empressé de répondre qu'une telle situation était aussi tout bénéfice pour la troupe.

Qu'en est-il des médiocres dans la vie civile qui cherchent des compensations dans la carrière militaire? L'armée et l'entreprise se montrent également réticentes à leur égard. «Il y a peut-être des exceptions honorables, affirme le commandant Pittet, mais en général, les officiers par défaut fournissent des prestations très modestes.» «Je me méfie de quelqu'un qui prend le militaire trop au sérieux», confirme M. Hefti. M. W.

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE
2000 Neuchâtel 4

Téléphone 031 92 96 12
Téléphone 038 24 25 82

Schwan-STABILO-OHP-Zubehör



 Schwan-STABILO

Alles aus einer Hand für die
Tageslichtprojektion.

Schwan-STABILO-OHP-Schreibgeräte in 8 leuchtenden Farben, 3 Strichbreiten, wasserfest und wasserlöslich – Transparentfolien (auch bedruckt), Abreißbuchstaben, Zirkel, Reiniger, Korrekturmärker usw. Verlangen Sie den ausführlichen Prospekt mit dem gesamten Schwan-STABILO-OHP-Zubehör-Programm!

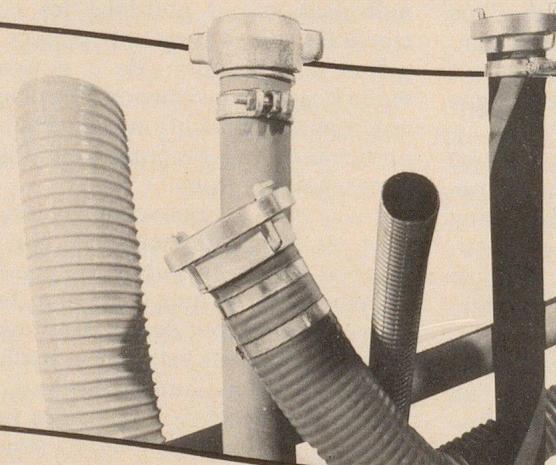
In Ihrer Papeterie!

OVERHEAD
PROJECTION

Generalvertretung Hermann Kuhn, 8062 Zürich

Rationalisieren mit Schläuchen –

alle Schläuche und Armaturen von Gummi Maag



Verlangen Sie
unsere Unterlagen!

Gummi Maag
führt mehr als der Name sagt

8600 Dübendorf 1, Tel. 01/821 31 31
3084 Bern-Wabern,
Tel. 031/54 41 11
9000 St. Gallen, Tel. 071/25 25 20
1002 Lausanne,
Tel. 021/22 41 64

202